

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réfection d'un mur de soubassement du château / Société ATELIER BELLEGARDE / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'une maîtrise d'œuvre pour la réfection d'un mur de soubassement du château,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société ATELIER BELLEGARDE et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise ATELIER BELLEGARDE, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 5 300 € HT, soit 6 360 € TTC,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de la société ATELIER BELLEGARDE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 300 € HT, soit 6 360 € TTC, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'un mur de soubassement du château,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 juin 2026.

L'adjoint délégué,
Christian PELLÉ



L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 juin 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 juin 2026.